

DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL DE LA WALLONIE



Wallonie

EDIWALL

État de l'Environnement Wallon

Diagnostic environnemental de la Wallonie
2024

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Direction de l'état environnemental (DEE)

Département de l'étude du milieu
naturel et agricole (DEMNA)

Service public de Wallonie Agriculture,
ressources naturelles et environnement (SPW ARNE)

Direction

- Benoît THEYSKENS

Conception, analyse et rédaction

- Atheyatte BELLAYACHI
- Sarah BOTTIER
- Christine CUVELIER
- Julien DEJEMEPPE
- Catherine GÉNÉREUX
- Emmanuel MAES
- Valérie RENARD
- Violaine THIRY

Réalisation des cartes

- Marie WÉNIN

Conception graphique

- Mathieu GILLET



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

DIAGNOSTIC
ENVIRONNEMENTAL DE LA WALLONIE



EN BREF	6
Habitants et territoire	7
Une densité de population élevée	7
Un territoire structuré par le sillon Sambre-et-Meuse	7
Un réseau de transport particulièrement dense	9
Économie	10
La Wallonie représente un quart de l'économie belge	10
Gestion de l'environnement	11
L'Union européenne, source importante de réglementation environnementale	11
L'environnement, une compétence majoritairement régionale	11
Des mécanismes de coordination	12
<hr/>	
Références	13
Sources principales de données	13
Remerciements	13
Crédits photographiques	13

EN BREF

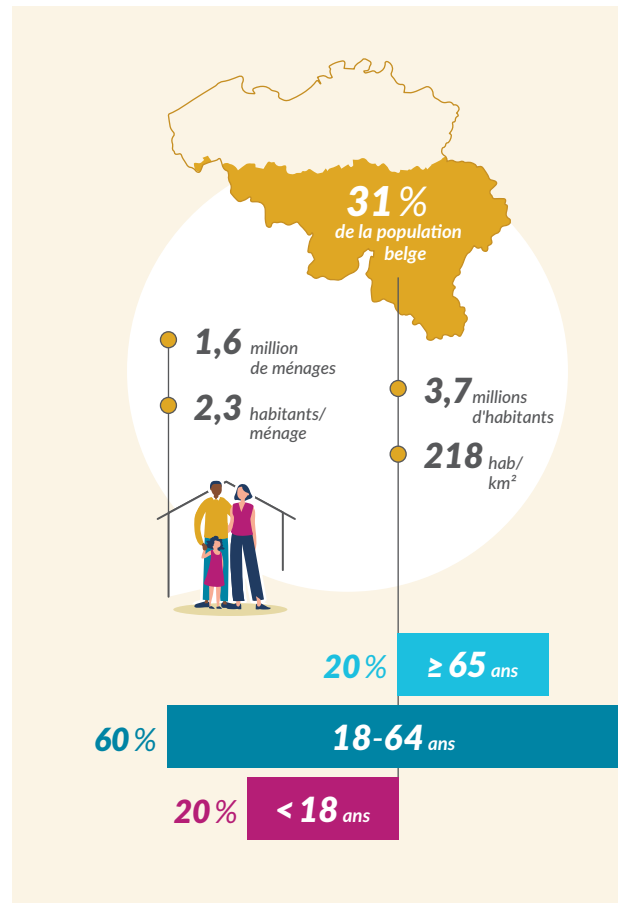
- *La situation environnementale d'une région dépend en grande partie de son contexte territorial, démographique, social, économique et institutionnel.*
- *Située au cœur de l'Europe, la Wallonie regroupe des espaces parfois très différents sur les plans géographique, démographique et économique. Elle est fortement marquée par un axe formé par la Sambre et la Meuse le long duquel se sont développées ses principales agglomérations. Pour des raisons géographiques notamment (relief, types de sol, proximité de Bruxelles...), les pressions anthropiques sont globalement plus fortes au nord de cet axe et le long de celui-ci : la densité de population et la fragmentation du territoire y sont plus élevées, l'industrialisation plus marquée et l'agriculture plus intensive.*
- *Bien que composée en grande partie de terrains agricoles et boisés, la Wallonie est fortement artificialisée (bâtiments, infrastructures, équipements, réseaux de transport...).*
- *La Wallonie conserve la trace d'une forte industrialisation passée, avec des implications en termes d'aménagement du territoire et de gestion de sites industriels désaffectés notamment. L'économie wallonne est aujourd'hui principalement basée sur le secteur tertiaire (commerces, services aux entreprises, administrations...).*
- *La gestion de l'environnement étant principalement une compétence régionale, la Wallonie dispose de nombreux leviers pour gérer les pressions environnementales et leurs impacts, même si, dans ce domaine, la législation est majoritairement guidée par le droit de l'Union européenne.*

HABITANTS ET TERRITOIRE

Une densité de population élevée

- En 2023, la Wallonie comptait un peu moins de 3,7 millions d'habitants (31 % de la population belge) sur une superficie de 16 901 km² (55 % de la superficie de la Belgique), soit une densité de population de 218 hab/km². Bien qu'il s'agisse d'une densité de population élevée en regard de la moyenne européenne (UE-27 : 109 hab/km² en 2022), la Wallonie présente la densité la plus faible parmi les trois régions du pays.
- À l'instar de nombreuses régions industrialisées, la Wallonie se caractérise par une pyramide des âges vieillissante. En 2023, on comptait 20 % de personnes âgées de moins de 18 ans, 60 % de personnes âgées de 18 à 64 ans et 20 % de personnes âgées de 65 ans ou plus. Le nombre de ménages wallons s'élevait quant à lui à environ 1,6 million, composés en moyenne de 2,3 habitants.
- Depuis plusieurs décennies, le nombre de ménages augmente plus rapidement que la population. Ainsi, entre 2000 et 2023, leur nombre a augmenté de 17 % alors que la population n'a augmenté que de 10 %. L'augmentation du nombre de ménages associée à la diminution de leur taille entraîne l'augmentation du nombre de logements, de véhicules privés et d'appareils domestiques. Cette évolution accentue les pressions sur l'environnement : consommation en sol, de matières premières, d'énergie et d'eau, émissions de polluants atmosphériques et génération de déchets.

Population et ménages en Wallonie (2023)



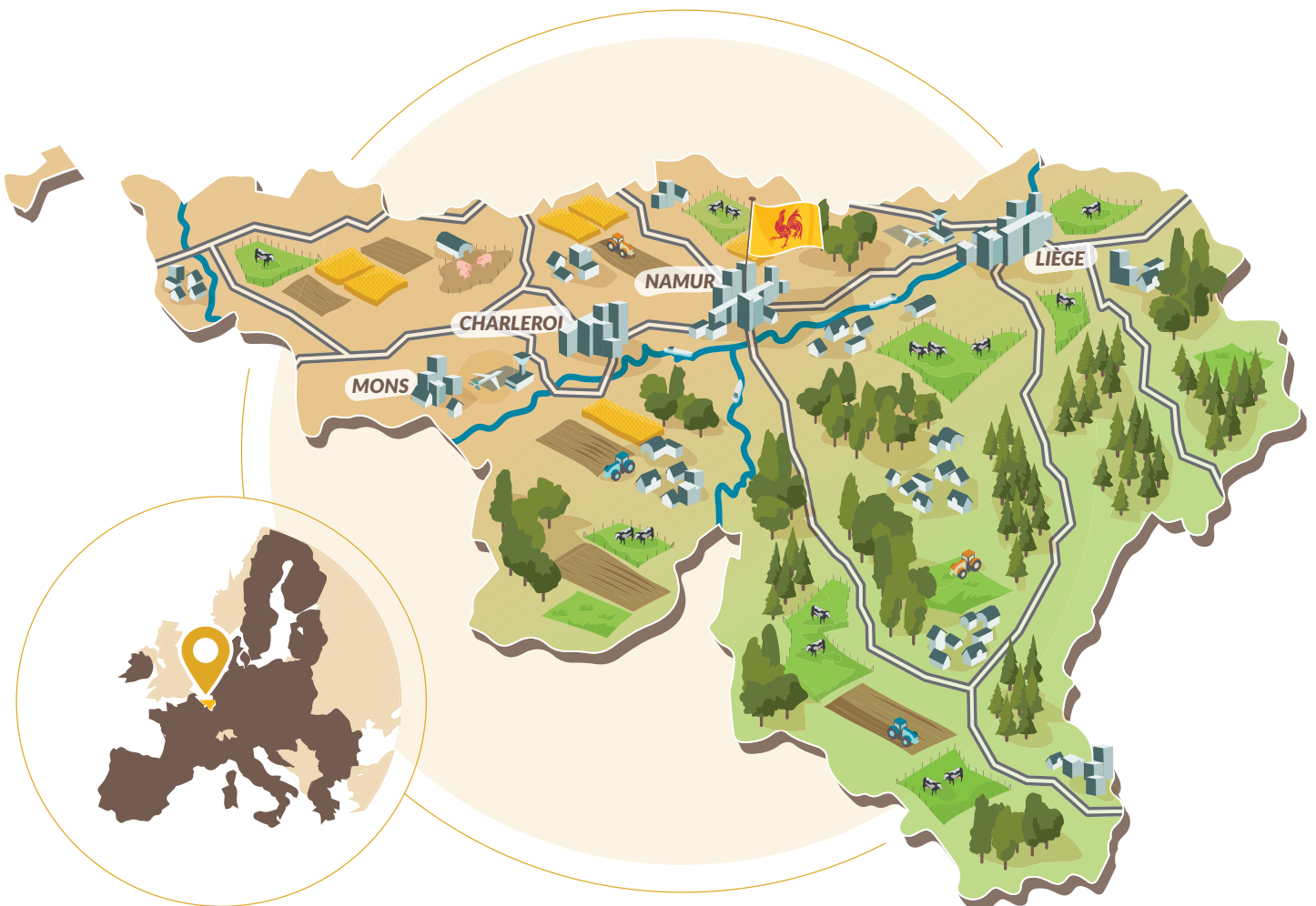
Un territoire structuré par le sillon Sambre-et-Meuse

- En 2023, d'après les données enregistrées au cadastre, la plus grande partie du territoire wallon était composée de terrains agricoles (51 %) et de terrains boisés (29 %). Les terrains artificialisés couvraient entre 11 % et 16 % du territoire (+ 46,7 % entre 1985 et 2023).
- La répartition des différentes utilisations du sol n'est pas homogène en Wallonie. Elle est étroitement liée aux caractéristiques

du relief et du sol, fortement différenciées entre le nord et le sud du sillon Sambre-et-Meuse. Les terrains agricoles se trouvent de part et d'autre du sillon : les plaines et bas-plateaux du nord accueillent principalement les grandes cultures (froment, maïs fourrager, pommes de terre, betteraves sucrières...) alors que les plateaux de moyenne et de haute altitude situés

au sud du sillon sont surtout affectés aux prairies permanentes. Les terrains boisés se rencontrent majoritairement dans le sud et l'est de la Wallonie. Quant aux terrains artificialisés, ils sont plus denses au niveau du sillon Haine-Sambre-Meuse, notamment au niveau des quatre plus grandes régions urbaines wallonnes (Mons, Charleroi, Namur et Liège).

Les usages agricoles et sylvicoles dominent en Wallonie



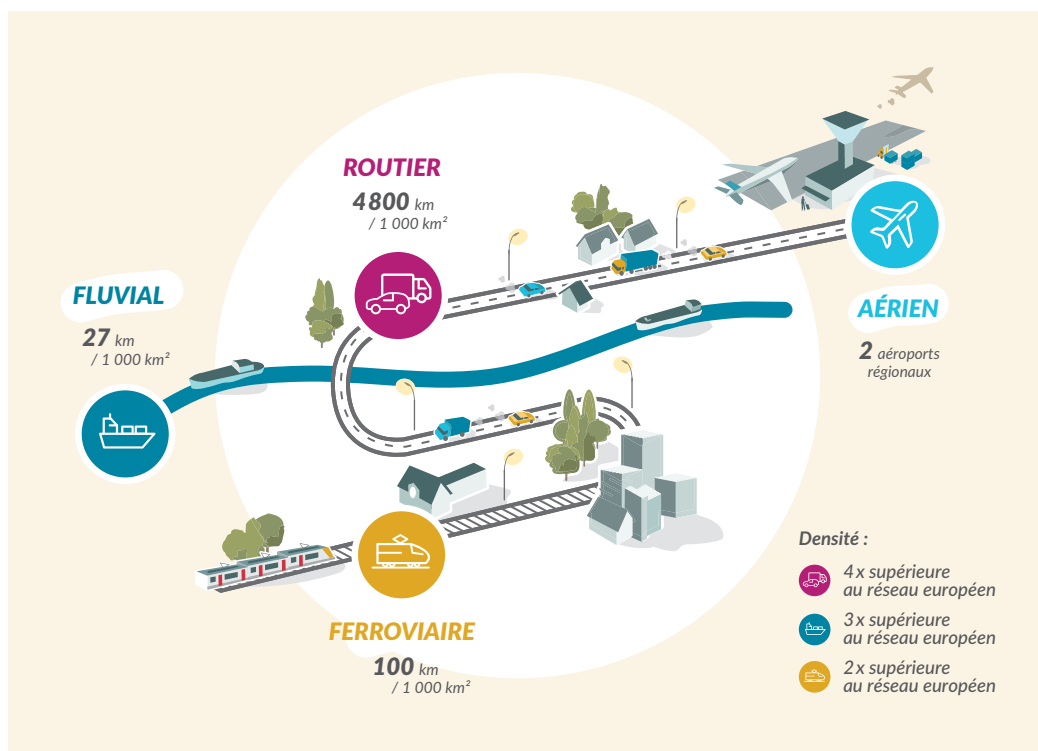
Un réseau de transport particulièrement dense

Du fait de sa situation géographique centrale en Europe, la Wallonie est une zone importante de transit et d'échanges, tant pour les personnes que pour les marchandises.

- La densité du réseau routier en Wallonie s'élève à un peu plus de 4800 km/1000 km², ce qui correspond à une densité plus de 4 fois supérieure à celle du réseau européen.
- Le réseau fluvial de la Wallonie présente également une densité relativement élevée, de l'ordre de 27 km de voies navigables/1000 km², une densité 3 fois supérieure à celle du réseau européen.
- La densité du réseau ferroviaire wallon s'élève à environ 100 km de lignes/1000 km², soit une densité 2 fois supérieure à celle du réseau européen.
- Le territoire compte deux aéroports régionaux : *Brussels South Charleroi Airport*,

celle du réseau européen. Il se caractérise par la présence de 4 ports autonomes, celui de Liège étant le 1^{er} port intérieur belge et un des ports intérieurs les plus importants d'Europe (3^e en 2022^(a)). La connexion du réseau fluvial wallon avec les grands ports maritimes de la mer du Nord et les bassins industriels et de consommation qui l'entourent en fait un élément stratégique important d'un point de vue économique.

Le réseau de transport wallon est dense et interconnecté



spécialisé dans le transport de personnes, et *Liège Airport*, spécialisé dans le transport de fret. En 2022, l'aéroport de Charleroi a transporté plus de 8 millions de passagers, soit 32 fois plus qu'en 2000. Le tonnage de marchandises transportées à l'aéroport de Liège a quant à lui plus que quadruplé durant cette même période pour atteindre 1,14 million de tonnes en 2022, ce qui en faisait le 1^{er} aéroport cargo de Belgique et le 5^e au niveau européen^(b).

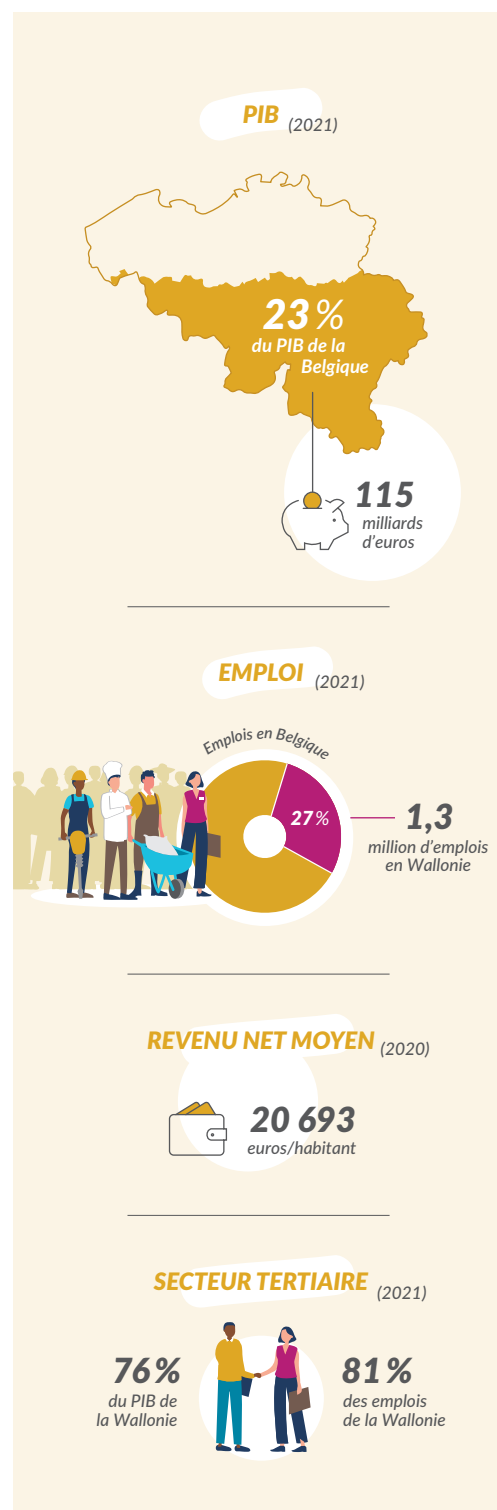
Ce vaste réseau de transport permet la circulation des personnes et des marchandises et participe à la création de richesse et d'activités en Wallonie. Toutefois, d'un point de vue environnemental, une telle densité entraîne de multiples impacts (fragmentation du territoire, imperméabilisation des sols...) et exerce diverses pressions (bruit, pollution lumineuse, émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques...).

ÉCONOMIE

La Wallonie représente un quart de l'économie belge

- Avec un produit intérieur brut (PIB) de plus de 115 milliards d'euros et 1,3 million d'emplois, la Wallonie représentait 23 % du PIB et 27 % de l'emploi en Belgique en 2021. Après les récessions de 2009 et de 2012-2013, une phase de reprise de la croissance économique a été observée entre 2014 et 2019. En 2020, la croissance économique a de nouveau été fortement impactée par la crise sanitaire de la COVID-19, avec une baisse du PIB wallon de 6 % par rapport à 2019 avant un net rebond en

Activité économique et emploi en Wallonie



2021(+ 4,8 % par rapport à 2020). Le taux de croissance annuel moyen du PIB wallon (hors variations de prix) entre 2011 et 2021 était estimé à +1 %, soit un niveau légèrement inférieur au taux belge (+ 1,2 %).

- Le revenu disponible net moyen par habitant en Wallonie s'élevait à 20 693 euros en 2020, soit 8 % de moins que la moyenne belge (22 318 euros). Entre 2000 et 2020, il a augmenté de 11 % (hors variations de prix), une croissance légèrement supérieure à celle observée au niveau belge (+ 9 %).
- Le secteur tertiaire, c'est-à-dire les services marchands (commerces, HORECA, services financiers...) et non marchands (administrations, écoles...), occupe une place importante en Wallonie. Il représentait 76 % du PIB et 81 % des emplois en 2021. Il était suivi par le secteur industriel, qui représentait 15 % du PIB et 10 % des emplois. Le solde était composé des secteurs de la construction (6 % du PIB et 7 % des emplois), de l'énergie (3 % du PIB et 1 % des emplois) et de l'agriculture (0,8 % du PIB et 1 % des emplois).

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'Union européenne, source importante de réglementation environnementale

La législation wallonne dans le domaine de l'environnement est largement guidée par le droit de l'Union européenne. Cette dernière

structure sa politique environnementale dans le cadre de programmes d'action développés pour une période déterminée. Cette politique se concrétise par l'adoption de directives, règlements, recommandations, décisions et avis aux objectifs et règles d'application distincts. Il peut s'agir de mesures mettant en œuvre les engagements pris sur la scène internationale (conventions, traités ou protocoles), ou de décisions inspirées d'initiatives menées au sein de certains États membres ou de recommandations d'institutions internationales.

L'environnement, une compétence majoritairement régionale

Dès la première étape de la régionalisation de la Belgique en 1980, la protection et la gestion de l'environnement ont été en grande partie attribuées au niveau régional. Les compétences environnementales de la Wallonie peuvent être regroupées en deux thématiques principales : l'environnement au sens strict d'une part (qualité de l'air, qualité de l'eau, biodiversité, lutte contre le bruit, politique des déchets...) et le développement rural et la conservation de la nature d'autre part (zone d'espaces verts, forêt, chasse, pêche, cours d'eau non navigables...). Dans ces deux thématiques, l'État fédéral ne dispose que de compétences qui lui sont explicitement réservées : l'établissement de normes de produits lors de la mise sur le marché et la protection contre les radiations ionisantes (y compris la gestion des déchets radioactifs). Toutefois, la complexité du système fédéral belge et l'exercice des compétences en environnement des différents niveaux de pouvoir peuvent amener ces derniers à légiférer sur un même produit selon leurs propres compétences. En Wallonie, c'est le SPW ARNE qui gère l'essentiel des compétences en matière environnementale, ses missions étant fixées par le Gouvernement wallon.

Des mécanismes de coordination

Afin d'assurer la cohérence des décisions prises par les différents niveaux de pouvoir en Belgique mais également vis-à-vis des instances internationales, des mécanismes de

coordination, obligatoires ou volontaires, ont été mis en place lors de la régionalisation des compétences. Ces mécanismes peuvent donner lieu à l'adoption d'accords de coopération qui formalisent la mise en place de politiques communes.

L'environnement, une coordination à tous les niveaux



RÉFÉRENCES

- (a) Port autonome de Liège, 2023. Rapport annuel 2022. Port autonome de Liège : Liège, Belgique.
- (b) Liège Airport, 2023. Bilan environnemental 2022. Liège Airport : Liège, Belgique.

SOURCES PRINCIPALES DE DONNÉES

- BNB ; ICN ; Eurostat ; IWEPS ; SPF Finances - AGDP (base de données Bodem/Sol) ; SPW ARNE - DEMNA ; SPW ARNE - DNF ; SPW Mobilité et Infrastructures ; Statbel (Office belge de statistique).

REMERCIEMENTS

- Frédéric CARUSO (IWEPS)

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

- Patrick ENGELS (SPW ARNE - DEMNA) : p. 1
- iStock - BOERESCUL : pp. 1, 3
- iStock - Josef CINK : pp. 1



DIAGNOSTIC
ENVIRONNEMENTAL DE LA WALLONIE

